

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 638

Artikel: Les limites du libre-arbitre
Autor: Cornuz, Jeanlouis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013051>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Logement: incohérences et jongleries

Problème lancinant, tension passagère, crise profonde. La palette des qualificatifs est large pour définir la situation du logement. Large aussi l'éventail des solutions proposées: laissez-nous construire plus haut et éliminer les oppositions des groupes d'habitants et autres écologistes, disent les promoteurs; rénovation légère et relocation des appartements vides, rétorquent les associations d'usagers. Sans parler du pavé récent de Robert Ducret, le patron des finances genevoises: une nouvelle cité satellite. Comme si on n'avait rien appris depuis la «réalisation» de Meyrin et d'Onex!

Le logement aujourd'hui souffre de l'incohérence des responsables politiques et d'un marché en délire, tout spécialement à Genève. Incohérence parce que, profitant d'une détente relative, le tandem Ducret-Vernet a freiné la construction de logements sociaux dans l'idée de stimuler le secteur privé et d'alléger les finances publiques; marché en délire parce que le coût d'un logement, même subventionné, atteint actuellement des sommets (en mai 1981, 416.— pour une pièce et 1524.— pour 5 pièces, moyenne des logements nouvellement construits). Résultat: un besoin pressant de logements nouveaux au moment où les prix flambent.

Mais peu à peu c'est aussi la demande qui se modifie et les exigences de qualité — il ne s'agit pas ici de luxe ostentatoire mais de calme, de qualité de l'environnement physique et social — ne peuvent plus se satisfaire d'un nouvel empilement de boîtes à habiter, même si elles sont de couleurs vives.

Les slogans ne suffiront pas à répondre au problème, ni la relocation de quelques centaines

d'appartements vides, ni le démarrage d'une cité satellite. Le marché du logement est complexe et tous ses éléments doivent être pris en compte pour aboutir à une solution véritable.

Cette solution est réalisable; la collectivité à les moyens de l'imposer si la volonté politique existe de maîtriser durablement le problème. Voyons de plus près.

TOUT À RECOMMENCER

Depuis une vingtaine d'années le canton de Genève a dépensé des sommes considérables pour le logement social sans pour autant remettre en question la structure du marché; il n'a fait que repousser les échéances puisqu'après un délai (dix ou vingt ans) les immeubles subventionnés tombent dans le marché libre; dès lors tout est à recommencer, mais dans des conditions plus difficiles encore.

Toute solution sérieuse doit agir sur la structure du secteur de la construction et contribuer à maîtriser le coût des terrains, le coût financier et le coût de la construction.

Première difficulté: la rareté et le coût du terrain. Jusqu'à présent l'Etat cantonal s'est abstenu d'acquérir, se privant ainsi d'un instrument essentiel de la politique du logement. Des acquisitions foncières pourraient encore, même s'il est tard,

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les limites du libre-arbitre

Herbert von Karajan.

Ainsi donc, il était pire qu'on ne l'imaginait? Membre du parti national-socialiste dès 1933, et non pas à partir de 1935, comme il le prétendait, «parce que cette adhésion était indispensable pour qu'il puisse être nommé directeur de l'Opéra d'Aix-la-Chapelle»? Bien! C'est probablement

contribuer à geler les coûts — mise à disposition par l'Etat de droits de superficie, par exemple.

Deuxième difficulté, les coûts financiers. Là, c'est le marché hypothécaire qui est en question, pour lequel il faudra bien trouver de nouvelles règles propres à stabiliser le coût financier de la construction. Nous y reviendrons.

Enfin et surtout le coût de la construction proprement dit. Là, les ouvriers du bâtiment ont bon dos et leurs conditions salariales servent à camoufler l'impéritie d'un secteur où règnent l'amateurisme, le bricolage et les intermédiaires parasites, un secteur dont le caractère artisanal coûte cher à la collectivité et aux locataires.

Une politique publique à long terme prévoyant un rythme défini de construction sur plusieurs années favoriserait une rationalisation et une industrialisation de ce secteur, une adéquation entre les besoins en logements et la capacité de production des entreprises; alors qu'aujourd'hui l'entrepreneur jongle d'une réalisation à l'autre, gonflant puis comprimant ses effectifs et entretenant un parc de machines surdimensionné à certaines périodes.

Il faudra encore parler des types de logements qui sont offerts et des besoins sociaux réels, de l'utilisation rationnelle d'un sol toujours plus rare, des modalités de la propriété. A suivre donc.

parce que je suis complètement perverti, mais j'avoue avoir plus d'estime pour un homme qui aurait adhéré dès 1933, par conviction en quelque sorte et à une époque où il était peut-être encore possible de se tromper, que pour celui qui ne serait entré dans le parti que plus tard et par pur opportunisme.

Qu'en pensez-vous?

La question ne me paraît pas sans importance. J'ai un ami, figurez-vous, qui est *nazi*. Pour toutes sortes de raisons, trop longues à expliquer ici, il l'est depuis son enfance, l'a été quand le nazisme

trionphait et l'est resté quand le III^e Reich s'est effondré — au contraire de tant de bons esprits de chez nous et d'ailleurs qui ont alors mis de l'eau dans leur vin.

Que faire? En ce qui me concerne, j'incline à penser comme l'un des personnages de Malraux: «L'amitié, c'est d'être avec des amis non seulement quand ils ont raison, mais même quand ils ont tort.» (En l'occurrence, il me semble avoir entièrement tort!)

Il y a aussi ceci, que je connais mal les limites de la liberté humaine: personne ne va se brouiller avec un ami sous prétexte qu'on déteste le cancer et que l'ami est devenu cancéreux. Faut-il se brouiller avec quelqu'un sous prétexte qu'il est nazi, ou stalinien? Dans un cas, nous postulons la liberté, ce qu'on appelle le «libre-arbitre»; dans l'autre cas, nous admettons la nécessité. La chose est-elle bien établie? Est-ce que je suis libre de choisir mes opinions plus que mes maladies?

Je sais! De telles considérations ruinent toute moralité, mais la question reste posée et doit être posée, chaque fois du moins que l'intéressé n'a pas commis des *actes* abominables, livré, dénoncé, participé à des pogroms, etc.

Continuons. A date récente, mon ami a connu une sorte de célébrité. Le fameux Assurancetourix, dans l'un de ses livres, a raconté quelques sottises à son sujet. Sottises tout aussitôt reprises dans un livre par ailleurs excellent: *Die unheimlichen Patrioten* (Les patriotes inquiétants — Politique réactionnaire dans la Suisse d'aujourd'hui), de Jürg Frischknecht, Peter Haffner, Ueli Haldimann et Peter Niggli (Limmat Verlag 1979).

Plus récemment encore, un article a paru dans la presse suisse allemande révélant que l'intéressé donnait des cours d'allemand dans une entreprise fort connue de notre pays. Résultat: les responsables de l'entreprise, qui n'ignoraient rien des convictions d'un homme qu'ils employaient depuis vingt-cinq ans à la satisfaction générale — la grammaire allemande se prêtant d'ailleurs peu à l'exposé d'opinions politiques — l'ont renvoyé sans délai, craignant pour leur image de marque, si

bien qu'il se retrouve à 61 ans privé de gagne-pain. Il y a une question *tactique*: on sait assez que de telles mesures entraînent d'autres en sens contraire: on renvoie un nazi, et, pour maintenir la balance égale, on renvoie aussi deux ou trois «gauchistes».

Il y a surtout une question de *principe*: dans quelle mesure, dans une démocratie, et dans un temps où la sécurité du pays n'est pas directement menacée, le «Berufsverbot» est-il admissible pour de simples raisons d'opinions (si choquantes, si insensées qu'elles puissent paraître)?

La chose me semble dangereuse et inadmissible. Il y a va de l'honneur de notre pays de n'y pas consentir.

J. C.

SYNDICATS CHRÉTIENS

Dépasser la seule dénonciation

Minoritaires, les syndicats chrétiens doivent se battre, en Suisse romande spécialement, pour avoir une place au soleil. D'où l'intérêt de leur activité militante, qui tend à privilégier les travailleurs les moins favorisés. D'où aussi la qualité de leur réflexion économique, et tout particulièrement de la série de brochures brunes, dans laquelle vient de paraître «La crise... encore»¹, synthèse de sa position et esquisse d'une stratégie.

Ce fascicule se signale moins par l'originalité des propositions que par la solidité de ce qui est offert à la réflexion des militants.

Face à la crise, les syndicats chrétiens refusent tout d'abord de se contenter d'une politique de dénonciation.

Quelle démarche privilégier encore? Se fonder tout d'abord sur l'analyse: la brochure s'ouvre donc sur une synthèse de la situation économique sur fonds de crise et de chômage: exportation de l'appareil de production, augmentation de l'épargne des

entreprises, inégalités entre travailleurs, entre régions.

UNE PISTE

Comment infléchir un développement dont les salariés font les frais? Nous retrouvons une piste qui est chère à notre journal: celle de la dépendance économique avec comme riposte une politique économique portant sur les structures au niveau régional par exemple. La crise fait en effet apparaître que la prospérité de certaines régions — Genève ou la Suisse romande par exemple — est fragile lorsque les décisions économiques les concernant sont prises hors de leurs frontières. Au repli industriel que l'on peut constater aujourd'hui doit répondre une action des autorités cantonales s'appuyant sur les acteurs économiques les plus importants et les plus dynamiques.

Mais l'action syndicale, que devient-elle dans tout cela? La brochure des syndicats chrétiens essaye de répondre à cette question dans ses conclusions. Partant de son analyse des inégalités, elle propose un nouveau type de développement économique fondé sur la solidarité nationale et internationale et une nouvelle répartition des responsabilités à l'intérieur des entreprises.

UN CERTAIN FLOU

On sent ici un certain flou. Peut-il en être autrement? Après la période de prospérité, les syndicats — et particulièrement les organisations suisses — se sentent aujourd'hui un peu désarmés tant sur le plan stratégique que sur celui de la mobilisation de leurs troupes.

Une maturation doit se faire non seulement dans les syndicats, mais dans l'ensemble des milieux populaires. La réflexion des syndicats chrétiens devrait favoriser cette évolution.

¹ Adresse utile: CRT, c.p. 141, 1211 Genève 3.